Nations Unies S/PV.7798



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7798e séance

Lundi 31 octobre 2016, à 12 h 45

New York

Président : M. Churkin . . . . (Fédération de Russie)

Membres :

Angola	M. Lucas
Chine	M. Shen Bo
Égypte	M. Aboulatta
Espagne	M. Oyarzun Marchesi
États-Unis d'Amérique	Mme Sison
France	M. Delattre
Japon	M. Akahori
Malaisie	Mme Adnin
Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
Sénégal	M. Ciss
Ukraine	M. Yelchenko
Uruguay	M. Rosselli
Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 21 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/888)

16-35154 (F)





La séance est ouverte à 12 h 45.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 21 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/888)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/888, qui contient une lettre datée du 21 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/905, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par les États-Unis d’Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2314 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat du Mécanisme d’enquête conjoint. Cette brève prorogation vise à donner au Conseil davantage de temps pour assurer le renouvellement du mandat du Mécanisme pour une année supplémentaire.

Le Conseil est confronté à des décisions très difficiles concernant sa responsabilité fondamentale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais cette décision ne devrait pas être difficile. Il suffit que nous nous souvenions de la situation avant que le Mécanisme n’ait été créé pour examiner les allégations concernant les armes chimiques en Syrie. L’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques avait pu nous dire que des armes chimiques étaient utilisées, mais il n’existait pas de mécanisme pour déterminer qui les utilisait. De ce fait, les utilisateurs d’armes chimiques avaient le sentiment de jouir d’une impunité totale. Le système international avait une énorme lacune dans son dispositif de prévention et d’intervention.

Le travail du Mécanisme d’enquête conjoint est d’une importance capitale pour identifier les individus, entités, groupes ou gouvernements impliqués dans des attaques aux armes chimiques. Ces informations sont d’une valeur inestimable pour le Conseil, la communauté internationale et les victimes de ces attaques atroces. L’exposé présenté jeudi dernier au Conseil par le Groupe de direction du Mécanisme et le Secrétaire général adjoint, M. Kim Won-soo, nous a ramenés à une très sombre réalité. Comme nous le savons tous, le Mécanisme a confirmé un incident supplémentaire d’utilisation d’armes chimiques par le régime d’Assad. C’est la troisième attaque pour laquelle le Mécanisme est parvenu à cette conclusion. Selon des éléments de preuve crédibles, le régime s’est livré à de nombreuses autres attaques aux armes chimiques. Autrement dit, un organe d’experts indépendant et impartial travaillant en vertu d’un mandat du Conseil de sécurité a déterminé sans ambiguïté qu’un État Membre de l’Organisation des Nations Unies a utilisé à plusieurs reprises des armes chimiques contre sa propre population.

Le Mécanisme d’enquête conjoint a également constaté que l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) était impliqué dans l’attaque à l’arme chimique à Marea. Nous avons vu les allégations faisant état d’autres utilisations et nous convenons qu’une telle utilisation par des terroristes représente une menace considérable. L’utilisation par l’EIIL est une affirmation supplémentaire de l’importance de la lutte de la coalition dirigée par les États-Unis contre ce groupe monstrueux. Nous réaffirmons l’importance de ce que le Mécanisme maintienne son mandat pour enquêter sur les allégations d’utilisation par tout acteur quel qu’il soit, que ce soit l’armée de l’air syrienne ou des groupes terroristes.

Afin que nous ne perdions pas de vue les effets de ces armes, je vais citer un exemple parmi les nombreux témoignages directs dont nous disposons. Voici ce

qu'un médecin a pu observer après un incident survenu le 10 août, au cours duquel un hélicoptère aurait largué une bombe-baril contenant un agent chimique toxique sur le quartier de Zabdiya à Alep. Il a indiqué que ce sont d'abord deux enfants et leur mère qui sont arrivés à l'hôpital où il travaille.

> « Les enfants étaient inconscients et sans réaction. Leur mère tremblait, toussait et sa respiration était sifflante. Elle pouvait à peine respirer et une bave abondante s'échappait de sa bouche. Ses vêtements étaient couverts d'une substance humide dégageant une odeur très forte, similaire au chlore. Les deux enfants ont fait un arrêt cardiaque au bout d'un quart d'heure. Nous avons tenté de les ranimer, mais en vain. Cinq minutes plus tard, leur mère décédait également. »

La question qui se pose est la suivante : pourquoi le Conseil ne voudrait-il pas savoir qui est derrière ces attaques? Pourquoi devrions-nous arrêter le travail du Mécanisme d'enquête conjoint alors qu'il y a de multiples allégations crédibles d'emploi d'armes chimiques qui n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête approfondie? Et pourquoi, stopperions-nous un groupe dont les conclusions pourraient un jour contribuer à ce que les personnes impliquées dans ces actes invraisemblables rendent des comptes? La réponse est simple. Nous devons condamner et faire répondre de leurs actes tous ceux qui sont impliqués dans ces attaques à l'arme chimique, quels qu'ils soient. Le Mécanisme d'enquête conjoint est un outil clef pour nous y aider. Il n'est pas possible de chiffrer clairement sa valeur dissuasive, mais nous pouvons dire néanmoins que depuis sa création il y a 12 mois, le nombre d'attaques signalées a fortement diminué.

Certes, toute attaque à l'arme chimique est une attaque de trop, mais pourquoi un quelconque membre du Conseil voudrait prendre le risque de revenir au monde tel qu'il était avant le Mécanisme d'enquête conjoint, où les attaques de ce genre étaient bien plus nombreuses? Pourquoi créer une nouvelle lacune dans le système international? D'aucuns diront que nous devrions élargir le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint afin qu'il se penche sur plusieurs pays, mais priver le Mécanisme d'enquête conjoint du temps et des ressources dont il a besoin en Syrie serait le détourner gravement de sa mission et imposer de nouveaux retards à son travail essentiel. Le Mécanisme d'enquête conjoint a été mis en place en Syrie pour une raison bien précise : déterminer qui est à l'origine des attaques, et c'est pourquoi il doit rester axé sur la Syrie. Nous attendons avec intérêt les discussions qui auront lieu dans les prochains jours. Il est impératif que le Mécanisme d'enquête conjoint soit autorisé à poursuivre son travail inachevé et ô combien important.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La délégation russe a jugé qu'il lui était possible d'appuyer une brève prorogation technique du mandat du Mécanisme d'enquête conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous remercions les auteurs de la résolution 2314 (2016) d'avoir fait preuve de compréhension à l'égard de notre position, ce qui nous a permis de préserver l'esprit constructif de nos travaux sur le dossier des armes chimiques syriennes, comme l'ont illustré les résolutions 2118 (2013) et 2235 (2016).

Nous avons pris cette décision convaincus que durant le laps de temps offert par cette nouvelle résolution, les membres du Conseil seront en mesure d'avoir un discussion approfondie sur les manières éventuelles d'améliorer le Mécanisme d'enquête conjoint, compte tenu de l'expérience qu'il a acquise, et de remédier aux insuffisances systémiques qui ont été révélées dans le cadre des rapports présentant ses conclusions. Nous avons largement diffusé nos commentaires détaillés sur ces rapports à l'issue des consultations que le Conseil a tenues le 27 octobre, et ces commentaires sont à la disposition de tous, aussi ne vais-je pas les répéter ici. Nous n'avons pas l'intention de critiquer sévèrement la direction du Mécanisme, car nous savons qu'elle était dans l'obligation de présenter au moins une partie des conclusions de ses travaux, chose qu'étant donné les circonstances, elle n'a pas pu faire de manière convaincante.

Personne ne devrait recourir à l'emploi d'armes chimiques. L'ampleur de la menace du terrorisme chimique au Moyen-Orient devrait mettre la communauté internationale en état d'alerte et l'inciter à trouver une riposte appropriée. Grâce aux graves conflits militaires qui sévissent dans la région, les terroristes ont appris à synthétiser des agents nocifs complexes et sont capables de les transporter par-delà les frontières, tirant parti de la faiblesse des contrôles de l'État et profitant souvent d'une assistance extérieure. Nous sommes résolument convaincus que dans de telles conditions, le champ d'action géographique du Mécanisme d'enquête conjoint

ne devrait pas être limité uniquement à la Syrie et que ce dernier devrait axer ses efforts sur le danger militaire et chimique posé par les acteurs non étatiques en général et les terroristes en particulier.

Il serait judicieux à nos yeux d'inviter les voisins de la Syrie à coopérer pleinement avec le Mécanisme dans l'accomplissement de son mandat et à l'informer de toute activité de la part d'acteurs non étatiques ayant trait à des armes chimiques. Le Mécanisme devrait quant à lui localiser les incidents et conduire des enquêtes impartiales. Cela signifie qu'il doit collaborer de manière productive avec tous les États de la région, dont beaucoup subissent déjà fait les retombées négatives des attaques terroristes à l'arme chimique.

Pour que, durant la prochaine phase de discussion, les membres du Conseil de sécurité puissent envisager la poursuite du travail du Mécanisme d'enquête conjoint selon un mandat réorienté de manière appropriée, il conviendra d'éviter la politisation de la question qui a jusqu'ici sérieusement entravée ses travaux. Chacun doit comprendre qu'il ne s'agit pas d'un jouet pouvant servir une nouvelle fois à critiquer le Gouvernement syrien, qui, comme nous le savons, a déjà commencé à enquêter sur les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint au niveau national.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2314 (2016). Cette brève prorogation du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies était nécessaire pour donner le temps au Conseil de poursuivre ses consultations sur le renouvellement plein et entier du mandat du Mécanisme pour une année supplémentaire.

Il n'est que trop évident, hélas, que le Mécanisme d'enquête conjoint demeure nécessaire, les attaques chimiques en Syrie se poursuivant. La Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) enquête actuellement sur au moins quatre cas qui se sont produits en août. L'OIAC ne pourra pas identifier elle-même les auteurs de ces attaques. Le Gouvernement syrien et Daech ont tous les deux été montrés du doigt, et c'est précisément pour cette raison que nous avons créé le Mécanisme et pourquoi son travail demeure aussi important aujourd'hui qu'il y a un peu plus d'un an, lorsque nous avons défini son premier mandat afin de combler une insuffisance du système international en matière d'établissement des responsabilités dans les emplois d'armes chimiques prouvés par l'OIAC.

Grâce au travail acharné du Mécanisme conjoint, nous savons sans l'ombre d'un doute qui est responsable des meurtres et des mutilations de civils qui ont eu lieu en Syrie au moyen d'armes chimiques. Il est aujourd'hui dûment prouvé que le régime d'Assad et Daech ont tous deux employés des armes chimiques contre des civils en Syrie. Ces armes continuent d'être utilisées en violation flagrante des normes et règles internationales et au mépris total de la décence humaine la plus élémentaire. Ces armes barbares n'avaient pas leur place sur le champ de bataille il y a 100 ans, et elles ne l'ont pas plus aujourd'hui. Mais puisque des armes chimiques continuent d'être employées, il est impératif que nous maintenions le Mécanisme d'enquête conjoint, à la fois pour agir comme un facteur de dissuasion, dans une certaine mesure, et pour déterminer qui sont les responsables de ces attaques. Établir que des attaques à l'arme chimique ont eu lieu sans en connaître les responsables ne suffit pas, loin de là. Nous devons connaître les responsables afin de les traduire en justice. Comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, toute personne impliquée dans l'utilisation d'armes chimiques, en Syrie ou n'importe où ailleurs, du reste, devra rendre des comptes.

Je suis d'accord avec la Russie que nous devons améliorer le Mécanisme d'enquête conjoint et éviter de le politiser, et qu'il faut prendre des mesures, y compris contre l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques. C'est pourquoi d'importants efforts ont été faits, sous la direction notamment de l'Espagne et d'autres, pour renforcer notre travail au titre de la résolution 1540 (2004). En revanche, je ne pense que nous devrions accepter que le Mécanisme soit détourné de son mandat central, qui est de se focaliser sur la situation en Syrie. Oui, les voisins de la Syrie devraient coopérer avec le Mécanisme – tous les pays le devraient – mais le mandat du Mécanisme concerne les attaques qui se sont produites et qui continuent de se produire en Syrie, qu'elles soient commises par le régime syrien ou par Daech. Il y a une grande différence entre la Syrie, d'un côté, et des pays comme l'Iraq ou la Turquie, de l'autre. Et cette différence c'est que la Syrie est la seule à avoir employé des armes chimiques contre son peuple.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2314 (2016). Très attachée au Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, la France soutient naturellement cette résolution qui nous permet d'en prolonger le mandat jusqu'au 18 novembre. Nous formons le vœu qu'il ne s'agisse en l'occurrence que d'une étape avant le renouvellement plein et entier du mandat du Mécanisme pour un an. Nous appelons tous les membres du Conseil à s'engager immédiatement et de bonne foi dans ce travail.

Le dernier rapport du Mécanisme d'enquête conjoint (S/2016/888) ne laisse plus la place à aucun doute. Nous savons désormais que l'armée syrienne comme Daech n'ont pas hésité à recourir à l'emploi d'armes chimiques à l'encontre de populations civiles en Syrie à au moins quatre reprises. Au-delà du caractère accablant de ces conclusions pour le régime syrien et Daech, il s'agit d'une atteinte particulièrement grave et inacceptable au régime de non-prolifération et à notre architecture de sécurité collective.

Face à un enjeu d'une telle gravité, les divisions politiques de ce Conseil sur le conflit syrien doivent être mises de côté afin de nous permettre d'agir. Face à un tel enjeu, l'action n'est pas une option en effet, c'est une nécessité. Et c'est notre responsabilité. Nous ne pouvons pas admettre la violation de la norme universelle d'interdiction et d'utilisation des armes chimiques, et nous ne pouvons pas prendre le risque d'une banalisation de tels agissements. Il incombe au Conseil et à chacun de ses membres de prendre ses responsabilités, en cohérence avec les engagements pris en créant le Mécanisme.

Nous devons tirer toutes les conséquences des conclusions des rapports établis par le Mécanisme, et nous assurer que ces crimes ne resteront pas impunis. Comme le Ministre Ayrault n'a eu de cesse de le dire publiquement, la France est favorable à l'adoption ultérieure d'une résolution sous Chapitre VII pour sanctionner les auteurs des attaques chimiques identifiés par le Mécanisme d'enquête conjoint.

Face à ces agissements d'une extrême gravité, il est de la plus haute importance de permettre au Mécanisme d'enquête conjoint de continuer de fonctionner, alors que d'autres cas de recours à des agents chimiques contre la population civile continuent d'être rapportés. Le Mécanisme d'enquête conjoint a pleinement répondu à nos attentes en aboutissant à des conclusions précises dans des conditions difficiles, et cela sans pouvoir compter sur la pleine coopération de tous les acteurs. Le Mécanisme a été créé à la demande unanime du Conseil de sécurité : sa légitimité est donc incontestable. La France salue l'engagement et le professionnalisme de ses membres, ainsi que la rigueur et le sérieux de sa méthodologie.

Appelons un chat un chat. Si le Conseil de sécurité n'est pas capable d'assumer ses responsabilités sur la prolifération et l'usage d'armes de destruction massive, en l'occurrence d'armes chimiques, contre des populations civiles, c'est sa crédibilité et son utilité qui sont en jeu. C'est pourquoi, la France appelle l'ensemble des membres du Conseil de sécurité à se rassembler, par-delà nos différences sur le conflit syrien, pour mettre un coup d'arrêt à l'usage d'armes chimiques et poursuivre ceux qui en sont responsables. Quand la prolifération et l'usage d'armes de destruction massive sont en jeu, la faiblesse, la division, ou les jeux tactiques ne sont pas une option.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'adoption unanime de la résolution 2314 (2016). La position de la Chine sur les armes chimiques est claire et cohérente. Nous sommes fermement opposés à l'utilisation d'armes chimiques par tout État, organisation ou personne en toutes circonstances.

La Chine est profondément préoccupée par l'utilisation de produits chimiques sous formes d'armes en Syrie contre la population civile, et le condamne fermement. La Chine préconise que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques s'acquitte de ses fonctions conformément à son mandat et d'une manière impartiale, professionnelle et objective. Nous espérons que le Mécanisme d'enquête conjoint, tout en respectant la souveraineté des pays concernés, mènera une enquête approfondie et établira les faits concernant l'utilisation de produits chimiques comme armes .

La Chine espère que le Conseil de sécurité demeurera uni sur la question des armes chimiques en Syrie et s'exprimera d'une seule voix, une voix positive, afin de jouer un rôle constructif dans l'élimination définitive des armes chimiques en Syrie et dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le pays.

Un règlement politique est le seul moyen réaliste de résoudre la question syrienne. La communauté internationale doit adhérer à la direction générale d'un règlement politique et promouvoir globalement les

efforts axés sur les quatre pistes parallèles du cessez-le-feu, des pourparlers de paix, des secours humanitaires et des forces conjointes pour lutter contre le terrorisme. Grâce à un processus politique mené et dirigé par les Syriens, elle doit faciliter la conclusion d'un accord qui tienne compte des intérêts de toutes les parties concernées afin de parvenir à un règlement global, à long terme et approprié de la question syrienne à une date rapprochée.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous saluons l'adoption de la résolution 2314 (2016) et félicitons le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des efforts qu'il a déployés pour s'acquitter de son mandat sur la base des principes d'impartialité, d'objectivité et d'indépendance. Les quatre rapports du Mécanisme ont prouvé l'importance d'une telle entité à l'avenir, car il y a encore de nombreux cas d'utilisation possible d'armes chimiques en Syrie, y compris en 2016, qui méritent une enquête approfondie.

Nous sommes profondément préoccupés par les allégations continues d'utilisation de substances toxiques comme armes chimiques en Syrie, lesquelles causent d'énormes souffrances parmi les civils et constituent une violation flagrante des normes juridiques internationales. Éliminer la menace de l'utilisation d'armes chimiques dans la République arabe syrienne est un élément essentiel pour créer les conditions propres à désamorcer les tensions sur le terrain, à lutter contre l'extrémisme et à parvenir à une solution politique durable à la crise dans un contexte plus large. La communauté internationale doit avoir pleine confiance que la Syrie a irréversiblement abandonné son programme d'armes chimiques et que les responsables de la commission de ces crimes horribles – l'utilisation d'armes chimiques comme outil de guerre – en seront tenus responsables.

Enfin, je tiens à remercier le Mécanisme d'enquête conjoint pour ses efforts et ses contributions importantes visant à dissuader toute utilisation de produits chimiques comme armes contre le peuple syrien. Ma délégation est prête à coopérer activement et de manière constructive afin d'assurer que le mandat du Mécanisme soit prorogé d'une durée suffisante pour l'exécution de ses tâches essentielles, conformément au paragraphe 1 de la résolution adoptée aujourd'hui.

M. Akahori (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est pour la reconduction pour 18 jours du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques par le Conseil, qui examinera dans l'intervalle la possibilité d'une nouvelle prorogation. Le Mécanisme a mené ses travaux d'une manière impartiale, objective et indépendante et identifié les responsables de l'utilisation d'armes chimiques dans quatre cas. D'autre part, il est très regrettable que 14 nouvelles allégations ont été rapportées au Mécanisme d'enquête conjoint ces 30 derniers jours, selon Mme Gamba, Cheffe dudit Mécanisme.

La norme internationale en matière d'interdiction des armes chimiques doit rester solide. Nous devons poursuivre les efforts en vue de mettre au jour l'ensemble de la situation concernant les utilisations présumées d'armes chimiques en Syrie et demander des comptes aux responsables. Le Mécanisme d'enquête conjoint a encore un rôle majeur à jouer. Le Japon est en faveur d'une nouvelle prorogation de son mandat au-delà des 18 jours et a l'intention de participer activement à l'examen de la question par le Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la Fédération de Russie, je voudrais remercier sincèrement les membres du Conseil, en particulier mes collègues, les Représentants permanents, leurs adjoints et collègues, ainsi que le personnel du secrétariat du Conseil de sécurité, pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni.

Au cours de ce mois chargé, nous avons réussi à dégager un consensus sur plusieurs questions importantes, mais pas sur toutes. Nous n'aurions pas pu le faire seuls ni ou sans le travail acharné, l'appui et les contributions constructives de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, ainsi que des interprètes, des traducteurs, des fonctionnaires des services de conférence et des ingénieurs du son, sans oublier les agents de sécurité qui ont assuré la sécurité du Conseil ce mois-ci.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je parle au nom du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation sénégalaise pour le mois de novembre.

La séance est levée à 13 h 10.